

Affaire Borrel : les avocats n'entendent pas solliciter tout de suite l'audition de Chirac

PARIS (AP) - La veuve du magistrat français Bernard Borrel, retrouvé mort en 1995 à Djibouti, a indiqué mercredi qu'elle ne solliciterait pas pour l'instant l'audition de Jacques Chirac dans l'enquête sur le décès de son mari et a précisé avoir écrit à Nicolas Sarkozy pour qu'il la reçoive avec ses avocats.

"Nous n'allons pas solliciter son audition pour l'instant", a indiqué mercredi l'un de ses avocats, Me Olivier Morice, en parlant de l'ancien chef de l'Etat dont l'immunité présidentielle expire samedi soir.

Selon la défense de Mme Borrel, ce dernier aurait incité en 2005 son homologue djiboutien à saisir la Cour internationale de justice (CIJ) pour se faire transmettre le dossier d'instruction que la juge d'instruction Sophie Clément avait refusé d'envoyer aux autorités djiboutiennes.

Dans son courrier à Nicolas Sarkozy, Mme Borrel lui demande de prendre l'engagement "de faire respecter les principes qui seuls permettront l'aboutissement de (son) combat pour que soient connus et punis les assassins de (son) mari".

"La France a incité et probablement aidé une puissance étrangère à la mettre en cause devant une juridiction internationale dans des conditions qui font outrage à la fois au peuple français et à la Cour internationale de justice ainsi instrumentalisée", souligne Mme Borrel dans ce courrier.

Pour la veuve, "les services de l'Etat", en s'engageant secrètement à remettre dans un premier temps à Djibouti une copie du dossier d'instruction de l'affaire Borrel, ont pris le "risque de compromettre irrémédiablement la vérité.

"Nous sommes convaincus que Bernard Borrel a été éliminé dans le cadre d'une entente entre Français et Djiboutiens", a assuré Me Morice, ajoutant: "Il y a eu sur place des militaires français qui ont tout fait pour cacher la réalité matérielle de l'assassinat d'un magistrat français".

Le corps en partie carbonisé de Bernard Borrel, 40 ans, avait été retrouvé le 19 octobre 1995 au pied d'une falaise au lieu-dit Le Goubet en face de l'île du Diable, à 80km de Djibouti. La version officielle parle d'un suicide par immolation, une hypothèse vivement contestée par la famille et démentie par des expertises indépendantes qui pointent des causes extérieures. Mme Borrel désigne Ismaël Omar Guelleh comme l'un des commanditaires de cet assassinat. Une version contestée à Djibouti.

Le Syndicat de la magistrature, qui s'est constitué partie civile dans ce dossier, a écrit à la garde des Sceaux, Rachida Dati, pour qu'elle se prononce clairement sur la thèse de l'assassinat du juge Borrel et reçoive sa veuve.

AP